

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022_157
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

16 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Les comptes de gestion de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes dressés par Madame Nathalie FILLATRE, comptable public, sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ils représentent les documents de synthèse de la comptabilité générale. Ils rendent compte de l'exécution du budget, comparée aux autorisations de dépenses et de recettes. Ils comportent une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public ainsi qu'un bilan de l'actif et du passif.

Après s'être assuré que Madame le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis en 2021 et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2021 et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après s'être assuré de la concordance des résultats d'exécution entre les comptes de gestion et les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes présentés ce jour au conseil municipal,

Considérant que la gestion est bonne :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L1612-12 et L2121-31,
Vu les comptes de gestions 2021 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal est invité à :

- déclarer que les comptes de gestion de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour le budget principal et ses budgets annexes, dressés pour l'exercice 2021 par Madame le comptable public, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- décider de les approuver.

Vu l'avis favorable de la commission n° 1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h36		Nombre de votants : 49	
Pour : 49	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 juin 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 40
Date de la convocation et de son affichage : 16 juin 2022
Date d'affichage du compte rendu : 7 juillet 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le trente juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 16 juin 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard – BERNARD Christian – BOUSSELMAME Noureddine – CATHERINE Arnaud – COUPÉ Stéphanie – DUFILS Gérard – FAGNEN Sébastien – GENTILE Catherine – GRUNEWALD Martine – HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine – HÉRY Sophie – HULIN Bertrand – ISOIRD Valérie – JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (mandataire Mme LE POITTEVIN Lydie à son départ 19h10) – LAGALLARDE Quentin – LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFRANC Bertrand – LEJAMTEL Ralph – LEJEUNE Pierre-François – LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert (mandataire SOURISSE Claudine à son départ 21h15) – LEQUILBEC Frédéric – MARTIN Patrice – MORIN Daniel – PECORARO Yvonne – PERRIER Didier – PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit jusqu'à son arrivée 20h40) – PLAINEAU Nadège – RONSIN Chantal – SAGET Eddy – SIMONIN Philippe (mandataire VASSAL Emmanuel à son départ 21h10) – SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert jusqu'à son arrivée 19h25) – TAVARD Agnès – VARENNE Valérie – VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMBROIS Anne a donné procuration à FAGNEN Sébastien
AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie
BROQUAIRE Guy a donné procuration à SAGET Eddy
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à HÉBERT Karine
LEFAIX-VÉRON Odile a donné procuration à GRUNEWALD Martine
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à PLAINEAU Nadège
MARGUERITTE Camille a donné procuration à HÉRY Sophie
RENARD Nathalie a donné procuration à LAINÉ Sylvie
ROUELLÉ Maurice a donné procuration à BERHAULT Bernard

ABSENTS

Karine DUVAL – Karine HUREL – Sonia KRIMI – Jean-Michel MAGHE – David MARGUERITTE – Sandrine TARIN

Mme HAMEL Estelle conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification